

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE FRANCE DUBUC, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LADITE MUNICIPALITÉ, QUE LES MEMBRES DU CONSEIL, LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE QUI SERA TENUE LUNDI LE 7 AOÛT 2023 À 19:00 HEURES, À L'HÔTEL DE VILLE DE SAINTE-CROIX, STATUERONT SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE SUIVANTE :

REQUÉRANT: FRANÇOIS RUEL ET MARIE-FRANCE VACHON

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :

LA DEMANDE ACTUELLE VISE A RÉGULARISER LA HAUTEUR D'UN CABANON EXISTANT QUI EST DE 4,67 MÈTRES, ALORS QUE LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 389-2007 STIPULE À L'ARTICLE 7.2.3.1 QUE « LA HAUTEUR MAXIMALE NE DOIT PAS EXCÉDER CELLE DU BÂTIMENT PRINCIPAL ET CE, JUSQU'À CONCURRENCE DE 4 MÈTRES DANS LA PARTIE LA PLUS ÉLEVÉE » ;

CETTE DEMANDE NE CAUSE AUCUN PRÉJUDICE APPARENT.

CETTE DEMANDE EST LOCALISÉE COMME SUIVIT :

NO. CIVIQUE: 80, CÔTE DES SOUS-BOIS NO. (S) LOT(S): 3 591 694

TOUTE PERSONNE OU ORGANISME INTÉRESSÉ POURRA SE FAIRE ENTENDRE PAR LE CONSEIL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE DE DÉROGATION.

FAIT ET DONNÉ À SAINTE-CROIX CE QUATORZIÈME JOUR DU MOIS DE JUILLET 2023

FRANCE DUBUC
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

(CET AVIS EST PUBLIÉ AU MOINS 15 JOURS AVANT LA TENUE DE LA SÉANCE)

CERTIFICAT DE PUBLICATION :

JE, SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX CERTIFIE SOUS MON SERMENT D'OFFICE :

AVOIR PUBLIÉ LE PRÉSENT AVIS PUBLIC EN AFFICHANT UNE COPIE À CHACUN DES DEUX ENDROITS DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL, VENDREDI LE 14 JUILLET 2023, ENTRE 8:30 ET 16:30 HEURES, ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET AU WWW.SAINTECROIX.CA.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT CE QUATORZIÈME JOUR DU MOIS DE JUILLET 2023.

FRANCE DUBUC
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE